

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 22/11/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<u>OBJET DE LA DELIBERATION</u> <b>BUDGET PRINCIPAL 2024 – DECISION MODIFICATIVE N°1</b>	
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 22/11/2024	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

### Etaients présents : 110

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COLLADO Pascal, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DELRIEU Christophe, DE JESUS PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

### Absent(s) représenté(s) : 27

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice  
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse  
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert  
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à PERRON Yann  
COGNET Raphaël a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila  
CONTE Karine a donné pouvoir à LEFRANC Christophe  
CORBINAUD Fabien a donné pouvoir à AUJAY Nathalie  
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique  
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à JAUNET Suzanne  
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à BOURSALI Karim  
EL ASRI Sabah a donné pouvoir à RIPART Jean-Marie  
FAVROU Paulette a donné pouvoir à OLIVIER Sabine  
GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à HERZ Marc  
HERVIEUX Edwige a donné pouvoir à BERMANN Clara  
KERIGNARD Sophie a donné pouvoir à VOILLOT Bérengère  
KHARJA Latifa a donné pouvoir à FONTAINE Franck

LEMARIE Lionel a donné pouvoir à LE GOFF Séverine  
MARIAGE Joël a donné pouvoir à BERTRAND Alain  
MEUNIER Patrick a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude  
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MONNIER Georges  
PERSIL Albert a donné pouvoir à KONKI Nicole  
PRELOT Charles a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude  
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles  
REYNAUD-LEGER Jocelyne a donné pouvoir à LAVIGOGNE Jacky  
SATHOUD Innocente-Félicité a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël  
SMAANI Aline a donné pouvoir à DE JESUS PEDRO Nelson  
TURPIN Dominique a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan

**Absent(s) non représenté(s) : 0**

**Absent(s) non excusé(s) : 4**

ANCELOT Serge, BENHACOUN Ari, GRIMAUD Lydie, VOYER Jean-Michel

**131 POUR :**

**4 CONTRE :**

CALLONNEC Gaël, ESCRIBANO-OBEJO Marie, MINARIK Annie, VIREY Louis-Armand

**1 ABSTENTION :**

NAUTH Cyril

**1 NE PREND PAS PART :**

FAVROU Paulette

# EXPOSÉ

Une décision modificative permet de corriger et/ou compléter les prévisions budgétaires à tout moment de l'exercice budgétaire.

L'exercice 2024 met en exergue des besoins d'ajustement, dont principalement :

- Section de fonctionnement
  - o Augmentation des charges de fonctionnement à hauteur de 2 659 150 €
  - o Augmentation des recettes de fonctionnement à hauteur de 2 659 150 €
  
- Section d'investissement
  - o Augmentation des subventions d'investissement versées au titre de la première tranche de l'Institut de santé parasport connecté (ISPC) à hauteur de 10 500 000 €
  - o Ouverture en recettes d'investissement d'une ligne d'emprunt à hauteur de 2 341 400€

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget principal ci-annexée et arrêtée à la somme de 5 548 243,34 € répartie comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 659 150,00 €	2 659 150,00 €
Section d'investissement	2 889 093,34 €	2 889 093,34 €
TOTAL	5 548 243,34 €	5 548 243,34 €

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*



**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2023-12-14\_35 du 14 décembre 2023 portant passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2024-04-04\_13 du 4 avril 2024 portant approbation du budget primitif 2024 du budget principal,

**VU** l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission 1 - Affaires générales le 19 novembre 2024,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget principal ci-annexée et arrêtée à la somme de 5 548 243,34 € (cinq millions cinq cent quarante-huit mille deux cent quarante-trois euros et trente-quatre centimes) répartie comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 659 150,00 €	2 659 150,00 €
Section d'investissement	2 889 093,34 €	2 889 093,34 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 548 243,34 €</b>	<b>5 548 243,34 €</b>

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : **02/12/2024**

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : **02/12/2024**

Executoire le : **02/12/2024**

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 28 novembre 2024

Le Président  
  
ZAMMIT-POLLESEU Cécile